



COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Brides-les-Bains, le 7 mai 2019

Par un courrier daté du 25 avril, nous avons informé les personnes dont les cures conventionnées débutent entre le 20 mai et le 15 juin, de l'interruption temporaire des cures conventionnées, en vigueur depuis le 19 avril au matin, et de l'incertitude quant à la date de réouverture.

Nous nous sommes également engagés dans ce courrier à les prévenir personnellement du maintien de leur cure dans les plus brefs délais et dans un minimum de 8 jours avant la date de démarrage prévue dans leur réservation.

Malgré toutes les actions d'entretien et de désinfection, réalisées par nos services techniques assistés de spécialistes extérieurs, les dernières analyses reçues le 6 mai 2019 au soir montrent la persistance de la contamination bactérienne.

Dans ce contexte et parce que nous souhaitons prendre toutes les précautions pour ouvrir dans les meilleures conditions, nous avons décidé d'adresser ce jour un courrier à tous les curistes dont la cure thermale conventionnée débute entre le 20 et le 25 mai.

Dans ce courrier, nous leur annonçons que nous ne sommes pas en mesure de les accueillir à la date prévue pour leur cure thermale.

Nos équipes restent disponibles pour répondre à toutes leurs questions au **04 79 55 23 44** et par courriel à l'adresse : thermes@thermes-brideslesbains.fr

Nous les tiendrons informés de la reprise des cures conventionnées et ils pourront alors contacter les équipes de réservation dans le but de reprogrammer leur cure.

S'ils souhaitent annuler, nous les rembourserons, conformément à nos conditions générales de vente, le double des arrhes versées lors de leur réservation.

Nous leur conseillons également de prendre dans les meilleurs délais leurs dispositions pour reporter ou annuler l'hébergement et le transport qu'ils ont réservé pour leur séjour.